



# GUIDE DES BONNES PRATIQUES

## Réduction d'impôt

Chers bénévoles, vos déplacements pour le club peuvent vous faire bénéficier d'une **réduction d'impôt de 66%**

Voici comment faire en 4 étapes simples :

### 1 NOTEZ VOS TRAJETS

Tout au long de l'année, listez vos déplacements (entraînements, matchs, réunions). Notez la date, le motif et les kilomètres parcourus.

### 2 RENONCEZ AU REMBOURSEMENT

En fin de saison, signez la lettre d'abandon de frais. C'est cet acte qui transforme vos frais en **don officiel**. \*

### 3 RECEVEZ VOTRE REÇU FISCAL

Le club vous remet le Cerfa n°11580. C'est votre preuve officielle à conserver précieusement.

### 4 DÉCLAREZ EN LIGNE

Lors de votre déclaration de revenus, reportez le montant total dans la **case 7UF**.

\* **Barème kilométrique fiscal 2026** : *(les taux varient selon la puissance fiscale)*

- 3 CV et moins : 0,529 €/km jusqu'à 5 000 km
- 4 CV : 0,606 €/km jusqu'à 5 000 km
- 5 CV : 0,636 €/km jusqu'à 5 000 km
- 6 CV : 0,665 €/km ,jusqu'à 5 000 km
- 7 CV et plus : 0,697 €/km jusqu'à 5 000 km

### EXEMPLE CONCRET

1 000 km  
(Trajets)



337 € de frais  
(Don au club)



**222 € d'économie**  
(Sur vos impôts)